

**DOSSIER DE PRESSE**

**AVRIL 2010**



# **LANCEMENT DE LA CAMPAGNE TMS 2010**

---

**Contact presse**

**Cabinet d'Eric Woerth**

**01 44 38 22 03**



## **Les entreprises au cœur du combat contre les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)**

Les troubles musculo-squelettiques représentent un enjeu social et économique capital, aussi bien pour la santé des travailleurs que pour la performance des entreprises. Face à des pathologies qui constituent la première cause de maladie professionnelle en France, des entreprises s'engagent avec succès dans des démarches de prévention pour éliminer les risques auxquels sont exposés les travailleurs. Une mobilisation qui prend de l'ampleur, soutenue par la troisième étape d'une campagne de communication pluriannuelle qui sera lancée par le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique le 19 avril 2010. Les deux premières étapes ont permis une prise de conscience des TMS dans les entreprises et la troisième étape de cette campagne de communication doit favoriser la mise en œuvre effective de plan de prévention dans les entreprises.

### **▪ Un enjeu social et économique majeur**

Selon une étude de l'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail réalisée en 2007, un quart des travailleurs européens se plaignent de maux de dos et 23 % de douleurs musculaires. Des troubles musculo-squelettiques trop souvent sous-estimés qui constituent pourtant une réalité sociale et économique incontournable.

Directement liés à des conditions de travail n'ayant pas assez intégré les principes de prévention en amont, les TMS se traduisent par des douleurs qui peuvent devenir invalidantes et conduire à des incapacités de travail. Ils affectent directement les muscles, les tendons et les nerfs pour prendre par exemple la forme de douleurs au poignet (canal carpien) ou de douleurs dorsales (lombalgies).

Les TMS touchent presque toutes les professions et les entreprises de toute taille. Les secteurs d'activité principalement touchés sont l'industrie agroalimentaire, la grande distribution, le BTP, les services aux personnes.

Au total, l'ensemble des TMS indemnisés ont engendré en 2008 la perte de 8,4 millions de journées de travail et 787 millions d'euros de frais couverts par les cotisations des entreprises pour les actifs du régime général et environ 60 millions d'euros pour les actifs agricoles, selon la CNAMTS. Sans compter la perte de performance pour l'entreprise liée à la gestion des absences, à la réorganisation, au maintien d'un niveau de productivité et de qualité satisfaisant.

- **La prévention des TMS**

Gagner contre les TMS et les dysfonctionnements ne peut être une opération ponctuelle pour les entreprises. L'implication forte et durable tant de la direction de l'entreprise que des représentants des salariés est indispensable pour assurer une prévention efficace. C'est en évaluant les risques professionnels liés à la survenue de TMS qu'il devient possible de construire un plan d'action adapté.

Aujourd'hui, des organismes spécialisés peuvent aider l'entreprise à établir un premier diagnostic afin de prendre les mesures nécessaires. En mettant en lien la santé des salariés, leurs itinéraires professionnels et les contraintes de travail, le médecin, l'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) et les acteurs de l'entreprise vont ensemble identifier les causes et suggérer des actions pour lever les difficultés. Des institutions de prévention (CRAM, MSA, ARACT et OPPBTP) peuvent également aider l'entreprise à structurer sa démarche.

- **Une nouvelle campagne pour renforcer la mobilisation**

Cette nouvelle campagne est le troisième volet d'une campagne de sensibilisation et de prévention menée plus globalement depuis avril 2008 en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, la CNAMTS, la CCMISA, l'ANACT, l'INRS et l'OPPBTP. Les deux premiers volets de cette campagne ont ainsi permis de sensibiliser le grand public, les salariés et les chefs d'entreprises à l'enjeu économique et humain que représentent les troubles musculo-squelettiques, et d'inciter ces derniers à engager des actions de prévention.

Sous le titre « *Mettre fin aux Troubles Musculo-Squelettiques dans votre entreprise, c'est possible* », son objectif est de soutenir et d'accélérer les démarches engagées par les entreprises dans la lutte contre les troubles musculo-squelettiques. Elle démarrera à partir du 19 avril par une campagne presse dans la presse professionnelle des secteurs particulièrement touchés par les TMS et une campagne radio du 19 au 30 avril. Cette campagne media renvoie sur [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr) où des témoignages vidéo de chefs d'entreprises et de salariés mettent en avant les « bonnes pratiques », à consulter dès le 19 avril.

**Contact presse**

**Cabinet d'Eric Woerth**

**01 44 38 22 03**

# 1. TMS : un problème de fond pris en charge par les entreprises françaises

## ▪ Un enjeu majeur de la santé au travail

### Connaître les TMS

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent actuellement le problème de santé au travail le plus répandu en Europe. Leurs conséquences humaines et économiques sont importantes et ils sont la première cause de maladies professionnelles indemnisées en France. Les TMS recouvrent plusieurs maladies liées, en milieu professionnel, aux postures de travail extrêmes, aux efforts excessifs et aux gestes répétitifs.

Tendinites de l'épaule et du coude, douleurs au poignet, lombalgies... les troubles musculo-squelettiques affectent les muscles, les tendons et les nerfs et regroupent une quinzaine de maladies qui affectent les membres supérieurs, inférieurs et la colonne vertébrale. Ils se traduisent par des douleurs de plus en plus gênantes, voire invalidantes pouvant conduire à une incapacité de travail.

C'est la combinaison au cours de la vie professionnelle de facteurs biomécaniques (travail en force, gestes répétitifs à cadence élevée, positions pénibles, postures prolongées, maniement de charges lourdes, vibrations, matériel de manutention défaillant ou inapproprié, etc.) associés à une organisation de travail inadaptée avec un temps de récupération insuffisant et des situations de stress au travail (sentiment d'isolement, pression des résultats, etc.) qui entraîne les TMS.

### Etat des lieux sur la prévalence des risques musculo-squelettiques en France

Agroalimentaire, commerce, métallurgie, BTP, habillement, imprimerie, industrie pharmaceutique, services aux entreprises et à la personne... les TMS touchent tous les secteurs d'activité et peuvent concerner toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Au-delà des souffrances et des situations de précarité et d'isolement que les TMS peuvent induire pour les salariés, les conséquences humaines et économiques sont non négligeables pour les entreprises.

- En France, les TMS représentent 95% des maladies professionnelles (avec ou sans arrêt de travail) reconnues pour les salariés agricoles et 81% pour les actifs du régime général.
- En 2008, 36926 nouveaux TMS indemnisés pour les actifs du régime général et 3255 pour les salariés du régime agricole.
- Le nombre de nouveaux cas de TMS indemnisés s'accroît d'environ 13% par an depuis 1995.
- L'indemnisation des TMS en 2008 a engendré la perte de 8,4 millions de journées de travail.
- Elle pèse pour 787 millions d'euros de frais couverts par les cotisations des entreprises pour les actifs du régime général et environ 60 millions d'euros pour les actifs agricoles.
- Pour les actifs du régime général, le coût des TMS représentent environ 40% du coût total des MP (avec ou sans arrêt de travail). Le coût moyen d'un TMS est estimé à 21300€
- Pour les actifs du régime agricole (RA), le coût des TMS représentent 89% du coût total des MP (avec ou sans arrêt de travail). Le coût moyen d'un TMS est estimé à 18400€

*Source : base de données de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS/DRP) pour le régime général (RG) et de la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) pour le régime agricole.*

## Une priorité de la politique de santé au travail du gouvernement

Véritable enjeu économique et social pour les entreprises comme pour les salariés, le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique a ainsi fait de la lutte contre les TMS une de ses priorités depuis 2005, une volonté qui se traduit dans la mise en place des deux Plan Santé au Travail.

- **Plan Santé au Travail 1 (2005-2009)** : Le premier Plan Santé au Travail 2005-2009 avait pour objectif de réformer le dispositif national de prévention des risques professionnels pour engager une nouvelle dynamique d'amélioration de la qualité de vie au travail. Son objectif principal était de faire reculer ces risques, sources de drames humains et de handicaps économiques, et d'encourager la diffusion d'une véritable culture de prévention dans les entreprises.

Dans cette perspective, le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique a souhaité faire de la lutte contre les TMS une de ses priorités, en favorisant la mise en place d'actions concrètes :

- La mise en place d'un programme national de surveillance épidémiologique des TMS.
  - Le lancement d'une campagne de sensibilisation à la prévention des TMS en entreprise sur 3 ans.
- **Plan Santé au Travail 2 (2010-2014)** : Le PST2 se caractérise par la volonté d'accentuer fortement l'amélioration des conditions de travail. Il a pour ambition de diminuer les expositions aux risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, par une baisse de 25% des accidents du travail et une stabilisation des maladies professionnelles en réduisant les TMS.

Pour remplir ces objectifs, les actions de prévention des risques professionnels, en particulier des troubles musculo-squelettiques, font partie des axes majeurs d'intervention. Le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique a prévu de mettre en place une série d'actions concrètes pour répondre au défi des TMS :

- Poursuivre le plan d'action pluriannuel de prévention des TMS et la campagne d'information et de sensibilisation des entreprises.
- S'assurer de la mise en place, dans toutes les entreprises, d'un document unique d'évaluation des risques professionnels intégrant le risque de TMS et débouchant sur un plan de prévention pluri-annuel.
- Intensifier l'action en direction des maîtres d'ouvrages du BTP pour leur rappeler leurs obligations en matière d'hygiène et de sécurité.

L'ensemble des organismes de prévention et des partenaires sociaux ont été associés à la rédaction du PST2 dans le cadre du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT).

## ▪ Les entreprises dans leur combat contre les TMS

### **Les clés d'une bonne démarche de prévention**

L'implication forte et durable tant de la direction de l'entreprise que des représentants des salariés est indispensable pour assurer une prévention efficace. C'est alors en évaluant les risques professionnels liés à la survenue de TMS qu'il devient possible de construire un plan d'action adapté.

La prévention des TMS suppose donc de connaître le contexte qui les génère, de faire l'analyse des situations de travail, du process et des postes de travail. Elle implique d'avoir une réflexion globale et pluridisciplinaire sur l'organisation du travail. Cette démarche participative doit s'inscrire dans la durée et engager la direction de l'entreprise, ses salariés, les ressources humaines, les délégués du personnel et la médecine du travail, de façon à parvenir à diagnostiquer la situation et rechercher les bonnes solutions.

Dans ce cadre, l'entreprise peut faire appel à des compétences extérieures. Parmi ces acteurs, les services prévention des risques professionnels des CRAM, des CGSS et de la MSA pour le secteur agricole, peuvent accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention, en leur apportant un appui technique et, sous certaines conditions, des aides financières. De même, l'OPPBTP et les ARACTs proposent des prestations en matière de prévention des TMS.

### **Les bénéfices pour le salarié et l'entreprise**

Les troubles musculo-squelettiques représentent un enjeu aussi bien pour la santé des salariés que pour la performance des entreprises. La mise en place de plans de prévention concrets au sein de son entreprise permet de préserver la santé de ses employés et de ce fait, garantir la productivité de son entreprise tout en lui évitant des coûts supplémentaires.

Par ailleurs pour l'entreprise, les efforts pour réduire la prévalence des TMS lui permet de préserver son image, notamment sur le marché de l'emploi.

## 2. Une nouvelle campagne pour mobiliser : « Mettre fin aux Troubles Musculo-Squelettiques dans votre entreprise, c'est possible »

### ▪ Les grands principes de la campagne de prévention

#### Renforcer la mobilisation en 2010

Dans le prolongement de la communication pluri-annuelle sur les TMS, initiée en 2008, et annoncée lors de la conférence tripartite sur les conditions de travail du 4 octobre 2007, les pouvoirs publics souhaitent aujourd'hui mobiliser plus fortement les employeurs, les cadres dirigeants et tous les acteurs de l'entreprise à renforcer les actions de prévention des TMS.

C'est pourquoi, un troisième volet d'information lancé le 19 avril prochain, mobilisera l'ensemble des partenaires, pour promouvoir un programme national de sensibilisation. L'objectif est d'inciter les employeurs à mettre en place des actions de prévention au sein de leurs entreprises et de leur donner toutes les informations utiles pour les guider vers les bons interlocuteurs et les aider à combattre les TMS.

« *Mettre fin aux troubles musculo-squelettiques dans votre entreprise, c'est possible* ». Cette signature sera associée à une accroche appelant les professionnels à engager des actions de prévention.

#### Une campagne initiée en 2008 pour réagir et pour prévenir

Les objectifs de la campagne pluri-annuelle lancée en 2008 étaient de faire des troubles musculo-squelettiques un enjeu de santé au travail, de sensibiliser les salariés et les employeurs sur l'importance de la prévention en matière de TMS, et d'inciter ces derniers à mettre en place des plans d'actions concrets pour prévenir les salariés des difficultés engendrées par les TMS.

- **2008** : La première phase de communication a « libéré la parole » autour de ce sujet, a reçu un bon accueil du grand public et des professionnels. Elle a fait prendre conscience à 91% du grand public, 92% des salariés et 92% des dirigeants<sup>1</sup> des risques auxquels sont exposés les salariés dans leur travail avec les TMS.
- **2009** : Pour le 2<sup>ème</sup> volet de la campagne, les pouvoirs publics se sont fixés pour objectif d'inciter les employeurs, les cadres dirigeants et tous les acteurs de l'entreprise à engager des actions de prévention des TMS. C'est pourquoi une nouvelle signature s'est intégrée à l'ensemble du dispositif, « *Troubles musculo-squelettiques, la prévention on s'y met tous* » associée à une accroche appelant les chefs d'entreprises et les branches professionnelles à engager des actions de prévention : « *Quand un salarié souffre, c'est toute l'entreprise qui est affaiblie* », mettant aussi en avant l'impact économique et social pour les entreprises.

---

<sup>1</sup> Etudes post-test de l'Institut CSA.

- **Le lancement du troisième volet de la campagne avec un dispositif pluri-média en action dès la mi-avril**

### Une campagne presse ciblant la presse professionnelle

Pour cette troisième campagne, l'accent est mis sur une communication positive. Les visuels de cette troisième campagne rompent avec l'image de la bouche béante, synonyme de la douleur du salarié, pour laisser place à un poing qui écrase avec assurance le mot tendinites et les mains d'une femme tordant le mot lombalgies jusqu'à le briser. Ces annonces presse s'appuieront sur un plan média ciblant la presse professionnelle pour toucher les secteurs d'activité prioritaires.



**Mettre fin aux troubles musculo-squelettiques dans votre entreprise, c'est possible.**

Baisse de motivation, diminution de productivité, absences prolongées, souffrance des salariés : chaque année, plus de 8,4 millions de journées de travail sont perdues à cause des TMS. Vous trouverez des solutions pour agir et les organismes spécialisés sur : [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr)

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

TRoubles Musculo-Squelettiques La prévention, on s'y met tous.

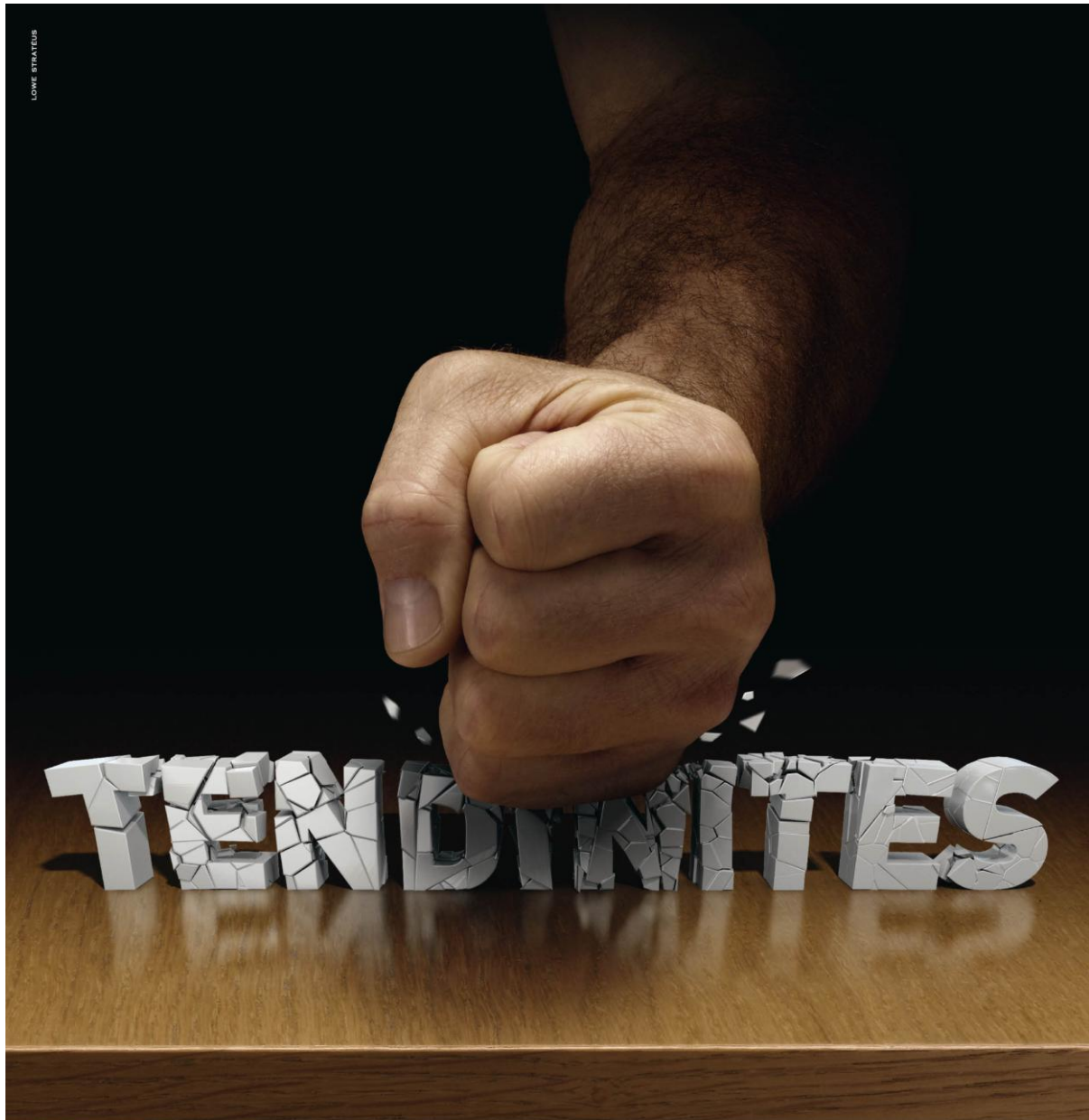


**Mettre fin aux troubles musculo-squelettiques dans votre entreprise, c'est possible.**

Baisse de motivation, diminution de productivité, absences prolongées, souffrance des salariés : chaque année, plus de 8,4 millions de journées de travail sont perdues à cause des TMS. Vous trouverez des solutions pour agir et les organismes spécialisés sur : [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr)

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

TRoubles Musculo-Squelettiques La prévention, on s'y met tous.



## Mettre fin aux troubles musculo-squelettiques dans votre entreprise, c'est possible.

Baisse de motivation, diminution de productivité, absences prolongées, souffrance des salariés : chaque année, plus de 8,4 millions de journées de travail sont perdues à cause des TMS. Vous trouverez des solutions pour agir et les organismes spécialisés sur : [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr)



**TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES** La prévention, on s'y met tous.



## Mettre fin aux troubles musculo-squelettiques dans votre entreprise, c'est possible.

Baisse de motivation, diminution de productivité, absences prolongées, souffrance des salariés : chaque année, plus de 8,4 millions de journées de travail sont perdues à cause des TMS. Vous trouverez des solutions pour agir et les organismes spécialisés sur : [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr)



**TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES** La prévention, on s'y met tous.

## Des messages radio pour évènementialiser et humaniser le message

Deux spots radio de 30 secondes, relatent la répétitivité des mouvements déclencheurs des TMS et suscitent la démotivation de l'employé à effectuer sa tâche. Ces spots démontrent que les TMS affectent aussi bien les salariés dans l'exercice de leur travail/activité que la productivité de l'entreprise. Ils rappellent que « si vous êtes employeur, vous pouvez prévenir les TMS dans votre entreprise » et incitent à consulter le nouveau site du ministère « [travailler-mieux.gouv.fr](http://travailler-mieux.gouv.fr) » ouvert en janvier 2009 et dont une rubrique est spécialement consacrée à la prévention des TMS.

- **Spot radio 1 : HERVE 30''**

**Hervé charge un carton et il a mal au coude**  
**Hervé charge un autre carton et il a mal au coude**  
**Hervé charge un 3eme carton...**  
(le son diminue progressivement.)

*VO : Quand un salarié souffre, c'est toute l'entreprise qui est affaiblie. Pourtant, pour mettre fin aux TMS, des solutions existent.*

**Hervé charge un carton à l'aide d'un monte-charge et n'a plus mal au coude...**

*Vous êtes chef d'entreprise, vous pouvez agir contre les TMS.  
Renseignez-vous vite sur [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr)  
Troubles musculo-squelettiques, la prévention on s'y met tous.  
Ceci est un message du ministère chargé du travail.*

- **Spot radio 2 : CAROLINE 30''**

**Caroline porte un sac et a très mal au dos**  
**Caroline porte un autre sac et a très mal au dos**  
**Caroline porte un 3<sup>ème</sup> sac et a très mal au dos**  
(le son diminue progressivement.)

*VO : Quand un salarié souffre, c'est toute l'entreprise qui est affaiblie. Pourtant, pour mettre fin aux TMS, des solutions existent.*

**Caroline porte un sac avec un chariot et n'a plus mal au dos**

*Vous êtes chef d'entreprise, vous pouvez agir contre les TMS.  
Renseignez-vous vite sur [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr)  
Troubles musculo-squelettiques, la prévention on s'y met tous.  
Ceci est un message du ministère chargé du travail.*

## Une page d'accueil évènementielle en arrivée sur le site [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr)

Conçu en lien étroit avec les acteurs institutionnels de la prévention, le site offre au grand public, aux salariés et aux entrepreneurs les moyens de se renseigner sur les TMS, d'identifier les solutions de prévention et les acteurs pouvant les soutenir dans leurs démarches.

## ▪ Bilan de la campagne depuis son lancement en 2008

### Le bilan de la campagne 2008

Une étude post-test a confirmé le manque d'information sur les TMS avant le lancement de la campagne, y compris parmi les personnes les plus exposées à ces troubles. En effet, six salariés interrogés sur dix (61%) et plus d'un tiers (34%) des dirigeants affirment n'avoir jamais entendu parler des TMS auparavant et pourtant, plus de huit salariés sur dix y seraient exposés.

En outre, cette étude montre que cette campagne a reçu un bon accueil et a été perçue comme :

- **Marquante et réaliste** : Le grand public, les salariés et les dirigeants s'accordent dans plus de neuf cas sur dix pour estimer que la campagne "marque les esprits" et qu'elle "correspond bien à la réalité des douleurs au travail".
- **Révélatrice** : Selon 91% du Grand public, 92% des salariés et 92% des dirigeants, la campagne fait prendre conscience des risques des TMS auxquels sont exposés les salariés dans leur travail.

### Le bilan de la campagne 2009

Pour poursuivre les premières actions menées en 2008 qui ont permis de libérer la parole autour des TMS, le Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique a lancé, début mai 2009, la seconde phase de cette campagne TMS. Cette campagne médias et hors médias avait comme objectif d'inciter à l'action et à la prévention au sein des entreprises et des branches professionnelles.

La réalisation d'une étude post-test a permis de montrer que cette campagne a été perçue comme :

- **Claire** : 85% des dirigeants d'entreprises qui se souviennent de la campagne estiment qu'elle leur a permis de bien comprendre ce que sont les TMS. Elle a suscité l'envie de se renseigner pour 67% d'entre eux.
- **Impactante** : 63% des dirigeants d'entreprises interrogés ont pris conscience des conséquences financières que peuvent entraîner les TMS dans leur entreprise. Ils sont 57% à se sentir incités à agir pour une meilleure prévention avec une mise en place d'actions.

### 3. Paroles d'experts

#### **« Faire prendre conscience aux entreprises que les TMS représentent la première cause de maladie professionnelle en France »**

**Lionel GROLEAS**

*Inspecteur du travail, formateur sur la détection des TMS dans le département de l'Isère*

« En tant qu'inspecteur du travail, ma responsabilité est de faire prendre conscience aux entreprises que les TMS représentent la première forme de maladie professionnelle en France, et qu'ils constituent un enjeu capital tant pour les salariés que pour les entreprises. Dans cette perspective, mon rôle est de permettre à l'entreprise d'impulser une démarche de prévention. A cet égard, je joue un rôle de facilitateur pour le chef d'entreprise, en l'orientant vers les professionnels susceptibles de l'aider et de l'accompagner. »

« Une prévention efficace permet à l'entreprise de dégager trois bénéfices majeurs : préserver la santé de ses salariés et de ce fait, éviter les coûts directs et indirects liés aux arrêts maladies. Enfin, les entreprises peuvent bénéficier d'un effet d'image. Aujourd'hui, certains métiers n'attirent plus les gens car ils reflètent des images faussées liées au x TMS. La prévention peut permettre de rendre un métier plus attractif, en démystifiant le fait que la lutte contre les TMS implique des charges lourdes. »

#### **« Un simple changement peut apporter des améliorations très nettes »**

**Dr Pierre GUINEL**

*Médecin du travail, ACMS (Association interprofessionnelle des centres médicaux et sociaux de santé au travail de la région d'Ile de France)*

« Il faut avoir conscience que modifier un poste de travail n'implique pas forcément un engagement financier conséquent. Il suffit parfois simplement de changer la hauteur d'un plan de travail pour apporter une amélioration très nette. »

« Pour être efficace, l'implication de tous les acteurs de l'entreprise dans la démarche de prévention est nécessaire. Si les salariés ou le chef d'entreprise ne sont pas associés ou pas convaincus, il y a peu de chances que le résultat soit probant ! Il faut écouter les salariés qui ont souvent des idées facilement applicables sur l'amélioration de leur poste de travail. De même, le chef d'entreprise doit garder en tête qu'il est de sa responsabilité de connaître et de prévenir les risques liés aux conditions de travail, y compris les TMS qui présentent sur la santé de ses salariés. »

« La médecine du travail joue un rôle central de coordination dans l'entreprise, en particulier dans les plus petites où nous sommes souvent le seul interlocuteur entre l'employeur et ses salariés, mais aussi avec les services externes qui peuvent intervenir dans la prévention des TMS. Ainsi, la plupart des services de santé au travail ont développé des compétences multidisciplinaire – ingénieurs, ergonomes, psycho-sociologues, assistantes sociales – qui sont à la disposition des employeurs pour évaluer les situations et proposer des solutions. »

**« Les mesures préventives que nous avons mises en place nous ont permis d'obtenir des résultats concrets »**

**Christine PEJAUDIER**

*Directrice Générale de l'entreprise de literie Le Lit National*

« Dans la fabrication des lits et des matelas, les TMS les plus fréquentes sont celles liées au poids, au port de charges et aux gestes répétitifs, à savoir le mal de dos et le syndrome du canal carpien. Cela induit un certain nombre d'absence à tous les niveaux. Au quotidien, il faut arriver à penser les postes de travail pour anticiper les maladies qui bien évidemment désorganiser les plannings, l'organisation dans les ateliers, mais également leur qualité de vie au quotidien et leurs angoisses. »

« Pour résoudre ces problèmes, nous avons fait appel à un ergonome. Il a interrogé chacun des salariés pour tirer des enseignements et déceler les troubles des uns et des autres. Il nous a conseillé sur la mise en place d'équipements plus adéquats pour faciliter les conditions de travail. Il a pu apporter des réponses simples et plus complexes à tous les niveaux de réflexion. »

« Nous avons pu obtenir des résultats concrets : moins de maladies, moins d'absence, une meilleure gestion. Désormais, à l'apparition du moindre symptôme significatif de TMS, le salarié n'aura ni peur de perdre son emploi ou d'être arrêté pour une période indéterminée. Il va tout de suite avoir conscience que ce n'est pas grave. Ces mesures préventives permettent à chacun de moins appréhender les TMS et de mieux les anticiper. »

**« Les mesures préventives que nous avons mises en place nous ont permis d'obtenir des résultats concrets »**

**Francesco RAVASIO**

*Gérant de l'entreprise d'élagage Arbre en Ciel à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)*

« Nous sommes des équipes de trois et l'absence d'un collègue désorganise à la fois notre travail d'équipe et l'entreprise dans son ensemble. Comme ce personnel qualifié est très difficile à remplacer, cette situation induit des pertes de temps et d'argent. »

« Pour tenter de résoudre ces problèmes, nous avons décidé d'engager il y a deux ans un partenariat avec la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Nous avons pu ainsi réaliser des études sur la pénibilité au travail dans notre secteur. Suite à ces études, nous nous sommes procurés auprès de nos fournisseurs du matériel qui pouvait nous permettre de diminuer la pénibilité de nos tâches, notamment un diable qui nous permet d'alléger le transport de nos charges, et a ainsi réduit nos douleurs dorsales. »

« Ces nouveaux équipements ont influé énormément sur le côté physique et psychologique des employés. Cela a permis de réduire le turn-over et de fidéliser nos équipes. »

---

*A partir du 19 avril, des témoignages vidéo de chefs d'entreprises, de salariés et d'experts des TMS mettant en avant les « bonnes pratiques » seront en ligne sur le site [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr)*

## 4. Pour en savoir plus sur la façon dont combattre les TMS

### La CNAMTS

[www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)

Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés anime le réseau de prévention des risques professionnels des CRAM (Caisse régionale d'assurance maladie) et CGSS (Caisse générale de sécurité sociale).

### Le réseau de l'ANACT

[www.anact.fr](http://www.anact.fr)

Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail propose aux entreprises des actions de diagnostic et de conseil, des méthodes innovantes et partage les expériences menées en matière d'amélioration des conditions de travail.

### L'OPPBTP

[www.oppbtp.fr](http://www.oppbtp.fr)

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) est le conseiller de la branche du BTP en matière de prévention, de sécurité, de santé et d'amélioration des conditions de travail.

### L'INRS

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est un centre-ressource pour la protection de la santé et la sécurité de l'Homme au travail. Il propose à ceux qui sont chargés de la prévention des risques professionnels - dans une entreprise par exemple - une assistance, de l'information et de la formation ; il réalise des études et des recherches pluridisciplinaires pour la prévention des risques professionnels.

### La MSA

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

La Mutuelle sociale agricole est un organisme mutualiste chargé de la gestion des risques maladie, maternité, accidents du travail, décès, et vieillesse des travailleurs agricoles.

### L'InVS

[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)

Institut de veille sanitaire assure la surveillance de l'état de santé de la population.

### L'AFSSET

[www.afsset.fr](http://www.afsset.fr)

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) contribue à assurer la sécurité sanitaire, notamment dans le travail.